

22.06.2017 – 15:00 Uhr

Pro Senectute juge la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » positive

Olten (ots) –

Pro Senectute a clôturé aujourd’hui son processus d’évaluation de la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 ». La principale organisation au service des personnes âgées en Suisse conclut que ce projet est globalement positif. Elle estime que cette réforme constitue une étape importante pour garantir le niveau des rentes actuelles et futures.

La conférence des présidentes et présidents de Pro Senectute a clôturé aujourd’hui son processus d’évaluation de la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 ». Elle juge la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » globalement positive. Werner Schärer, directeur de Pro Senectute Suisse, s’exprime sur cette décision : « Ce projet constitue un pas important dans l’optique d’adapter le système de retraite suisse aux mutations démographiques, sociétales et en matière de placements. La discussion approfondie avec nos 24 organisations cantonales et intercantionales a montré que cette réforme rencontre un large soutien. »

Depuis sa fondation, Pro Senectute s’engage en faveur d’un système de retraite pérenne en phase avec son temps et juge la réforme urgente. Celle-ci permettra de ralentir l’effritement de la situation financière des 1er et 2e piliers. La principale organisation au service des personnes âgées en Suisse aurait salué une consolidation supplémentaire. En effet, il restera indispensable de stabiliser davantage le système de retraite sur le plan financier.

Le maintien du niveau des rentes représente une priorité de la fondation. Werner Schärer précise : « Nous saluons le fait que le niveau des prestations pourra être globalement maintenu et que les personnes à revenus modestes et celles travaillant à temps partiel verront leurs possibilités d’épargner pour la prévoyance s’améliorer. Cette approche contribue également à prévenir la pauvreté des personnes âgées, qui touche aujourd’hui encore un retraité sur huit. »

Pro Senectute voit comme un net progrès la flexibilisation de l’âge de la retraite ainsi que la nouvelle possibilité de retraite partielle. Les seniors pourront ainsi organiser le passage de la vie professionnelle à la retraite selon leurs besoins et leurs possibilités.

Vous trouverez la position détaillée de Pro Senectute sur la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » dans la rubrique « Newsroom ».

Contact:

Pro Senectute Suisse

Peter Burri Follath, responsable Communication et marketing

Téléphone : 044 283 89 43 ou 078 624 28 04

e-mail : medien@prosenectute.ch